



Requête de certificat de guérison COVID-19 sur la base de la sérologie anti-SARS-CoV-2 protéine S1

Conditions d'obtention du certificat COVID-19 (valable 3 mois) et contrôle de l'immunité individuelle

La vaccination ou l'infection par le COVID-19 immunisent contre le virus SARS-CoV-2. Cette immunité peut être vérifiée par la mesure du taux d'anticorps correspondants dans le sang. Les anticorps sont des protéines circulant dans le sang, qui se lient aux protéines dont le virus a besoin pour s'arrimer aux cellules humaines. Combinés à d'autres mécanismes immunitaires, ces anticorps protègent d'une pénétration du virus dans l'organisme, autrement dit de l'infection, ou, chez les personnes ayant déjà fait la maladie, d'une réinfection.

Pourquoi mesurer le taux d'anticorps ?

1. Pour obtenir un certificat COVID

À partir du 16.11.2021, un taux suffisant d'anticorps (après un résultat «positif», >8.2 BAU/ml) sera accepté pour l'établissement d'un certificat COVID, valable 3 mois dans un premier temps, limité à la Suisse.

2. Dois-je me faire revacciner (dose «booster») ?

Que ce soit après une infection par le coronavirus ou une vaccination complète, le taux d'anticorps diminue malheureusement avec le temps (dans les 6 à 18 mois selon le vaccin reçu ou l'intensité de la maladie). Le risque d'infection augmente donc de nouveau. Le taux d'anticorps peut indiquer si et quand une nouvelle dose de vaccin se justifie. À des concentrations d'anti-S1-IgG inférieures à 300 BAU/ml, un rappel par vaccination devrait être envisagé.

3. Ai-je déjà contracté le COVID-19 ?

1/3 des cas de COVID-19 ne donnent aucun signe de maladie (cas «asymptomatiques»). La mesure du taux d'anticorps permet d'établir ou d'exclure une infection après coup. Il est recommandé de faire le test au plus tôt 14 jours après avoir présenté des symptômes de refroidissement.

Prélèvement et coûts

Les anticorps peuvent être mesurés à l'aide d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt («prélèvement capillaire») ou d'une prise de sang classique («prélèvement veineux»). L'analyse coûte CHF 49.- (diagnostic de laboratoire, rapport et certificat COVID compris) et elle est à la charge du patient. Le prélèvement coûte CHF 6.60.

Analyses sérologiques complémentaires proposées par SYNLAB :

- Suspicion d'infection récente: anticorps SARS-CoV-2 IgM, IgG S1P quantitatif, IgG NCP
- Suspicion d'ancienne infection (au-delà de 4 semaines): SARS-CoV-2 IgG S1P quantitatif, IgG NCP

Vous avez des questions ? Nous sommes là pour vous aider : **058 400 1771**.

Consultez notre site internet www.synlab.ch/fr/covid-19 pour plus d'information.

Merci beaucoup, votre équipe de laboratoire